



COMMISSAIRES DE JUSTICE

CHAMBRE NATIONALE



Section
Huissiers de justice

L'HUISSIER DE JUSTICE AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE

Spécialiste du recouvrement, de la preuve et de la médiation, l'huissier de justice est un véritable partenaire juridique pour les entreprises. Juriste de terrain, il est lui-même chef d'entreprise et connaît parfaitement le tissu économique local. De nombreuses plateformes et services en ligne sont mis à votre disposition pour faire valoir les droits de votre entreprise rapidement.

FAITES FACE AUX IMPAYÉS



CONTACTER DIRECTEMENT UN HUISSIER DE JUSTICE

En cas d'impayé – facture non honorée, retard, chèque sans provision, contactez un huissier de justice. Spécialiste du recouvrement il procède de manière graduée : **relance amiable, phase précontentieuse et enfin recouvrement forcé sur décision judiciaire**. Il met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour un recouvrement efficace, tout en tentant de sauvegarder la relation client lorsque cela est souhaitable.

TARIF : recouvrement amiable : sur devis ;
recouvrement judiciaire : selon tarif réglementaire



LES SOLUTIONS DE RECouvreMENT EN LIGNE :

Recouvrer une créance de – de 5000€ : **Credicys.fr**
Mise en œuvre depuis mars 2016, la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances permet à un créancier particulier ou entreprise de demander à un huissier de justice de recouvrer une dette de façon amiable sans passer par le tribunal. Sur la plateforme, l'huissier de justice essaie de recouvrer la dette à l'amiable et si besoin, par une procédure judiciaire rapide (injonction de payer).

TARIF : 14.92€TTC au dépôt, puis 30€TTC si accord de règlement par le débiteur, +12% d'honoraires sur les sommes recouvrées.

La plateforme sefairepayer.com

Plateforme de recouvrement de créances en ligne spécialisée dans les procédures amiables et judiciaires, sefairepayer.com s'appuie sur un large réseau d'huissiers de justice pour recouvrer toute catégorie d'impayés pour les entreprises et les particuliers. Grâce à des forfaits progressifs et prépayés, **le coût du recouvrement est connu à l'avance**.

TARIF : à partir de 24€TTC



PROTÉGEZ VOS IDÉES ET VOS CRÉATIONS



POUR PROUVER L'ANTÉRIORITÉ DE VOTRE IDÉE DE STARTUP, LOGICIEL, LOGO, CRÉATION ARTISTIQUE, PLAN D'ARCHITECTE :

Vous pouvez directement **faire un dépôt** chez un huissier de justice, sur support papier ou numérique.

TARIF : sur devis

En ligne, déposez vos fichiers sur **Filecys**, obtenez un **certificat de dépôt** et une empreinte numérique dans la blockchain et partagez les avec des tiers en toute sécurité.

TARIF : à partir de 8€ TTC le dépôt



POUR FAIRE CESSER LA CONTREFAÇON DE VOS PRODUITS, DE VOTRE MARQUE OU DE VOS MODÈLES :

Les huissiers de justice sont spécialisés dans cette matière très encadrée par la loi et la jurisprudence. Ils pourront procéder à des constats d'achat de produits en direct ou sur internet qui vous permettront ensuite, de solliciter d'un magistrat une ordonnance de saisie-contrefaçon afin d'obtenir des éléments de preuve plus complets (documents comptables, documents techniques et commerciaux, etc.) et de faire saisir la marchandise litigieuse.

METTEZ VOTRE ENTREPRISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI :



LE CODE DE COMMERCE SUR LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

(LES ARTICLES L.611 À L.616 ET R.612 À R.616)

Depuis le 1er janvier 2016, toute entreprise en relation avec des particuliers a l'obligation de désigner un **médiateur de la consommation** et de proposer à ses clients de le saisir en cas de litige non résolu ou non traité par le service client (ex : retard de livraison, malfaçon, remise non appliquée...).

Notre solution : Rendez-vous sur **Medicys-consommation.fr** pour désigner un médiateur de la consommation en quelques minutes. **Medicys-conso** est agréé par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) et permet le règlement des litiges de la consommation à l'amiable et en ligne par un **huissier de justice médiateur**.

TARIF : à partir de 60€ HT/an.

A savoir : Medicys, Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice réalise également des médiations conventionnelles et judiciaires pour les litiges entre professionnels.

LA LOI SAPIN 2 SUR LES LANCEURS D'ALERTE

Depuis le 1er janvier 2018, les entreprises de plus de 50 salariés ont le devoir de désigner un **référént** et d'établir une procédure pour **permettre à leurs collaborateurs de déposer un signalement de façon strictement confidentielle** auprès d'un référént.

Notre solution : **Alertcys** est mis en place en quelques clics dans l'entreprise : le recueil des signalements est anonymisé, et toutes les informations sont ancrées dans la blockchain. Un huissier de justice analyse la recevabilité de l'alerte, la transmet au référént et gère les délais et la conservation du dossier. **Alertcys** apporte de la transparence dans l'entreprise.

TARIF : abonnement à partir de 300€ HT/an

LE CONSTAT D'HUISSIER DE JUSTICE POUR FAIRE VALOIR LES DROITS DE VOTRE ENTREPRISE :

Le constat possède une force probante supérieure aux autres moyens de preuve. Il peut être produit en justice ou auprès de votre assurance pour faire valoir vos droits dans de nombreuses situations :

- **Prouver une concurrence** déloyale
- **Sécuriser un jeu-concours** ou une loterie commerciale
- **Établir l'état des lieux** d'entrée et de sortie de votre local commercial
- **Constater les conditions d'une assemblée générale**, d'un scrutin syndical
- **Prouver l'usage inadéquat** des moyens informatiques mis à la disposition d'un salarié

TARIF : sur devis en saisissant directement un huissier de justice ou en déposant votre demande sur **Constatys.fr**

DEMANDEZ ENCORE LES SERVICES D'UN HUISSIER DE JUSTICE POUR :

- **Signifier un courrier important** : La signification par huissier de justice à personne garantie la date de réception et le contenu transmis.
- En matière de **bail commercial** : demandez à l'huissier de justice de rédiger le bail, délivrer les actes de cession, de révision ou de renouvellement de baux.
- Avec **Mailicys.fr**, prouvez l'envoi d'un mail important et son contenu : mettez en copie **mailicys@huissier-justice.fr**, et en cas de litige, demandez un constat d'huissier de justice.



Cette documentation est éditée par la Chambre nationale des commissaires de justice, née de la fusion le 1er janvier 2019 des chambres nationales des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires. En 2026, une unique profession de commissaire de justice assurera les activités monopolistiques de signification des actes judiciaires et extra-judiciaires, d'exécution des décisions de justice, de ventes aux enchères judiciaires, et continueront d'exercer de manière concurrentielle les activités de recouvrement amiable, constat, médiation, administration d'immeuble etc.